Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_18_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absent représenté : 2

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Madame Laetitia MEIGNAN représentée par M. Pascal HERVE

Absent excusé : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_18_BUREAU_020_3.3 : Bail professionnel au profit d'une ergothérapeute – occupation local MG6 à 27 %

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire de l'arrivée à la maison de santé d'Antrain de Madame Ludivine Grangé, Ergothérapeute en qualité de locataire, qui occupait, jusqu'alors, à temps partiel le local dit MG6 en sous location avec la SISA PROSALICA.

Comme la SISA PROSALICA a choisi de résilier le bail correspondant au local MG6 pour s'installer dans le modulaire de la CPTS Marches de Bretagne qui sera posé en juillet prochain à proximité de la maison de santé, monsieur Le Vice-Président propose la signature d'un bail professionnel en direct avec Mme Grangé comportant les caractéristiques suivantes :

- Locataire : Madame Ludivine Grangé, Ergothérapeute
- Local : MG 6 de la maison de santé d'Antrain occupé à 27 %, partagé avec un autre professionnel
- Durée : 6 ans renouvelable une fois par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2026
- Loyer : 58.92 € HT, hors charges révisé chaque année selon l'indice de référence
- Dépôt de garantie : un mois de loyer hors taxes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_18_BUREAU-DE

Monsieur le Président propose :

- De valider la conclusion d'un bail professionnel au profit de Madame Ludivine Grangé, Ergothérapeute, pour l'occupation du local MG6 au sein de la maison de santé d'Antrain – VAL COUESNON à compter du 1er juillet 2026,

- De préciser que le bail sera rédigé en interne,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail professionnel,

- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.

Après l'exposé de de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

